



PRIX REGIONAL AVENIR METIERS D'ART INMA 2013-2014

Vendredi 3 octobre 2014

Chambre de Métiers des Deux-Sèvres

Institut National
des **Métiers d'Art**

Réunion du jury 9h00
Remise des Prix 12h30

Onze jeunes ayant suivi une formation métiers d'art en région Poitou-Charentes vont concourir pour le Prix régional Avenir Métiers d'Art coordonné par l'Institut National des Métiers d'Art (INMA) au niveau national et par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat au niveau régional.

Ils présenteront leurs œuvres à un jury composé de représentants de l'INMA, de la DRAC, de la Direccte, de la Préfecture, du Conseil Régional et des Chambres de Métiers régionale et départementales, ainsi que de la Banque Populaire, partenaire de l'évènement.

Les 11 candidats sélectionnés ont bénéficié de formations en ébénisterie, en marquerie, en broderie et en tapisserie dans divers établissements de la région. Cette année, ils vont concourir pour l'obtention du 1^{er} prix régional de niveau V (CAP-BEP), de niveau IV (BMA-BTM-Bac Pro) et de niveau III (DMA-BTS).

Le lauréat de chaque niveau se verra attribuer une dotation de 250€ de l'INMA et sera sélectionné pour concourir à l'échelon national. Les lauréats recevront également un prix complémentaire de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat.

Chaque 1^{er} Prix régional bénéficie des avantages du Club Avenir de la Fondation Michelle et Antoine Riboud : séjour de 2 jours à Paris lors des jurys nationaux, abonnement à un magazine ou un ouvrage sur les métiers d'art, accès à une interface animée par l'INMA où les lauréats peuvent trouver des informations favorisant leur développement professionnel, des offres de promotion développées par l'INMA, des annonces (emplois, stages), des appels à candidatures, etc. Les anciens lauréats du prix national reconnaissent aujourd'hui que cette récompense a marqué une étape importante de leur parcours.

Chaque année, le Prix Avenir Métiers d'Art - INMA continue d'aider de jeunes créateurs à concrétiser leurs projets.

Contact : Ariane Reverdy
Tél. 05 49 77 87 85
a.reverdy@crma-poitou-charentes.fr



La Mission Régionale
Métiers d'Art
est un service de



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Poitou-Charentes

Pourquoi le Prix Avenir Métiers d'Art - INMA ?

Les Prix Avenir Métiers d'Art - INMA, organisés avec le soutien de la Fondation Michelle et Antoine RIBOUD et de Banque Populaire, sont destinés à mettre en valeur de jeunes talents, futurs acteurs de la vie économique dans ces métiers de passion et de création. Ils ont pour objectif d'encourager et de valoriser les savoir-faire spécifiques aux métiers d'art à travers les œuvres réalisées par les élèves de lycées professionnels, d'écoles techniques, les jeunes en formation en alternance et les étudiants des écoles.

Qui peut concourir ?

Le concours est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans en formation initiale dans le domaine des métiers d'art. Ebénistes, tailleurs de pierre, bijoutiers, céramistes, créateurs textiles ou verriers... Les candidats peuvent suivre leur formation à temps plein ou en apprentissage. Les jeunes s'inscrivent dans la catégorie qui correspond à leur niveau de formation.

- Niveau V pour les élèves de CAP dans l'année de l'examen.
- Niveau IV pour les élèves de BMA, BTM, Bac pro dans l'année de l'examen.
- Niveau III pour les étudiants de BTS, BTMS, DMA dans l'année de l'examen

Comment cela se passe-t-il ?

L'inscription au concours se fait auprès de son chef d'établissement qui transmet ensuite les dossiers au recteur d'académie.

- Les candidats s'inscrivent dans la catégorie qui correspond à leur niveau de formation en cours : V, IV ou III.
- Les candidats doivent présenter lors des jurys une œuvre intégralement réalisée par eux-mêmes dans le cadre de leur cycle de formation.
- Les Prix sont d'abord attribués au niveau régional.

Chaque 1^{er} Prix régional participe ensuite au Grand Prix national.

Les récompenses

1^{er} Prix régional :

250 € et avantages du Club Avenir de la Fondation Michelle et Antoine Riboud

Dotations nationales

Grâce au soutien de la Fondation Michelle et Antoine RIBOUD et de Banque Populaire :

Les 1^{ers} Prix nationaux (niveaux V-IV-III)
bénéficient d'une bourse d'une valeur de 4500 €

Les 2^e Prix nationaux (niveaux V-IV-III)
bénéficient d'une bourse d'une valeur de 2000€

Les 3^e Prix nationaux (niveaux V-IV-III)
bénéficient d'une bourse d'une valeur de 1000€

FONDATION
*Michelle
& Antoine*
RIBOUD

